

R-CAS#7

LES 6, 7 & 8 OCTOBRE 2023

**APPEL
À
CANDIDATURES**

INSCRIPTIONS AVANT

LE 5 FÉVRIER 2023

BIENNALE > RENCONTRE CRÉATEURS | ACTUELS | SINGULIERS

PERPIGNAN

**R-CAS
FESTIVAL**



agithe.fr

APPEL À CANDIDATURES

**JUSQU'AU
5 FÉVRIER
2023**

PERPIGNAN



R-CAS FESTIVAL

BIENNALE > RENCONTRE CRÉATEURS | ACTUELS | SINGULIERS

à cent mètres du centre du monde
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

**6 + 7 + 8
OCTOBRE
2023**

Depuis 2012 la biennale R-CAS réunit à Perpignan et alentours, une trentaine d'artistes visuels et visiteurs autour de la création contemporaine et alternative dans un élan dynamique et indépendant, qualitatif mais résolument pluriel.

À l'ère de la standardisation d'une partie de la Culture, R-CAS bouscule le paysage artistique local, avec une programmation ouverte à l'émergence et qui met simplement à l'honneur l'originalité, la réflexion et l'expression plastique au sens large ... autant celles des artistes de renom et expérimentés, que celles de « cas » inclassables.

Avec le soutien du centre d'art contemporain *Acentmètresducentredumonde*, c'est aussi aujourd'hui un événement professionnel et professionnalisant important pour les artistes et les diffuseurs, offrant une scène ouverte inédite et autonome dans les Pyrénées Orientales, en synergie avec un programme d'échange transfrontalier, de bourses de production/résidence et un important maillage de partenaires locaux. *(Détails supplémentaires en dernières pages)*

Son organisation est aussi particulièrement attentive aux intérêts communs et au statut précaire des artistes exposants.

QUI PEUT-ÊTRE EXPOSANT ?

Cette manifestation est ouverte aux **artistes plasticiens et créateurs d'art de pièces uniques ou en édition limitée, professionnels ou émergents dans une dynamique de professionnalisation**, dans les tendances contemporaines et/ou alternatives, issues d'atelier (peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, artisans d'art originaux et actuels).

Vu les possibilités offertes par le lieu d'exposition et le caractère contemporain de la manifestation, les démarches particulièrement originales, innovantes et actuelles seront privilégiées dans la sélection, sachant que, même s'il est toujours difficile de donner une définition précise, notre structure est généralement tournée vers une identité graphique, texturée, sensible et composée, mais sans aucune limite de médium ou de forme.

PEUT-ON PARTICIPER À PLUSIEURS ÉDITIONS DU FESTIVAL R-CAS ?

Un artiste ne peut pas exposer deux éditions de suite, afin de garantir un renouvellement et ainsi le succès du festival à chaque édition. Par exemple : si vous avez participé au festival R-CAS 2021, vous ne serez pas sélectionné pour l'édition 2023. Mais si vous aviez exposé en 2019, vous pouvez à nouveau proposer votre candidature. Ceci permet aussi un renouvellement et/ou une évolution dans le travail de l'artiste.

À NOTER : PRÉVOIR VOTRE PROPRE ASSURANCE PROFESSIONNELLE OU CIVILE Vu les modalités d'inscription les organisateurs sont obligés de décliner toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradations diverses. Ainsi, il est fortement recommandé aux artistes de contracter une assurance personnelle ponctuelle pour cet événement.



COMBIEN D'ARTISTES SONT SÉLECTIONNÉS ET QUI FAIT LE CHOIX ?

Privilégiant le renouvellement, la diversité, la qualité à la quantité, en fonction de la scénographie, de 20 à 30 artistes et créateurs seront sélectionnés.

La sélection se fait par un jury autonome de 3 personnalités liées à l'art et à la culture, qui ont voix dominante + conseil de 2 membres du comité pilote d'Agit'hé et 1 à 2 adhérents « public » de la structure.

Ce jury est choisi et renouvelé à chaque biennale. **Leur décision est sans appel.**

EN PRATIQUE COMMENT SE DÉROULE LA MANIFESTATION ?



L'installation / accrochage des artistes se fait le **jeudi 5 octobre toute la journée et vendredi matin 6 octobre selon un planning fixé en amont de la manifestation.**

Chaque exposant bénéficie d'un espace dédié, variable selon l'emplacement déterminé par l'organisation du Festival R-CAS. Ce n'est pas une installation classique de salon avec des cloisons régulières, mais des espaces spécifiques dus à l'architecture d'exposition du centre d'art contemporain. Les espaces varient d'environ 8m à 10m linéaire pour les peintres, de 8m² à 12m² pour les volumes (possibilités en intérieur ou extérieur, pièce noire ou non, etc...). Ce n'est pas l'artiste qui choisit son emplacement mais le commissariat d'exposition de la manifestation.



Le vendredi après-midi est dédié à l'accueil du public scolaire ; et la fin d'après-midi + début de soirée du vendredi aux rencontres professionnelles et invités, avec une soirée privée dédiée aux éventuels échanges professionnels en lien avec le secteur culturel du département, les partenaires institutionnels et des temps de discussion autour de l'activité des artistes auteurs.



VERNISSAGE / INAUGURATION : le samedi 07 à 11h.



Le festival ouvre ses portes **gratuitement** au grand public le **samedi de 10h à 20h** + le **dimanche de 10h à 18h30** et se déroule autour non seulement de l'exposition mais aussi d'installations contemporaines, d'ateliers pratiques, et de performances, selon les propositions et le programme définitif.



Le **samedi soir une soirée spéciale cosy et conviviale** pour les artistes, soutiens et invités est généralement organisée à partir de 19h.



Le **dimanche en fin d'après-midi**, annonce des lauréats des projets parallèles, avant un dernier apéritif convivial avec les créateurs et autres acteurs du festival pendant le décrochage de l'exposition.

D'autres moments-clés sont à prévoir selon les participations actives des artistes, vos propositions d'installation et l'organisation finale.



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ET OFFRES POUR LES ARTISTES EXPOSANT ?



Aucun frais de participation - **inscription gratuite.**



Possibilité de défraiement (un aller-retour), sur justificatif et dans la limite du montant indiqué par l'équipe organisatrice.



L'adhésion à l'association (20€) est obligatoire en cas de sélection.



Il faudra définir les besoins des artistes lors de l'inscription, afin d'adapter les possibilités logistiques en fonction des propositions d'exposition/installation (espace au sol nécessaire, durée d'exécution pour les performances et le programme, besoins en table, chaise...). Chaque artiste sélectionné sera contacté pour être informé du matériel à apporter et affiner ses besoins.



Il est prévu le meilleur accueil possible et une communication importante grâce au soutien de nos partenaires (l'édition d'un catalogue-programme, affiches, flyers, panneaux, annonces radio et journal local, encarts dans magazines spécialisés et événementiels du territoire et de la zone transfrontalière) et des institutions soutien (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Région Occitanie, DRAC...).



Les artistes et créateurs venant de loin pourront être logés gratuitement à la demande, grâce aux bénévoles de notre structure.



Les artistes exposants sont des professionnels ; chacun doit être le plus possible autonome tant au moment de l'installation, de l'accueil du public sur son espace d'exposition, que lors du décrochage. Notre équipe est expérimentée mais essentiellement formée de quelques bénévoles et passionnés, et fera au mieux pour apporter son soutien, son aide et des instructions logistiques, mais compte sur la civilité et l'implication de chaque acteur du projet.



Tout au long du week-end, notre structure aime choyer ses exposants en vous proposant cafés, thés et autres petites attentions aux moments clés de vos efforts. Les repas du vendredi soir – samedi midi – samedi soir sur réservation – dimanche midi sont offerts aux artistes exposant. Une « CAS-fête » associative est installée sur place pour les boissons/gourmandises supplémentaires et la restauration de tout le public.



Une ou plusieurs places "tremplin jeune créateur" seront réservées pour les jeunes artistes sélectionnés. Face à la qualité des dossiers reçus, les jeunes créateurs n'ayant pas l'expérience professionnelle de certains mais dont le jury décèle un potentiel non négligeable pourront être sélectionnés à ce titre. Seuls les artistes de moins de 35 ans peuvent prétendre à cette catégorie.



Être candidat pour R-CAS#7 n'empêche pas de déposer un dossier pour les autres projets de diffusion proposés par Agit'Hé : la bourse de création jeune artiste ART PERTOT ou la balade artistique Thuir À Ciel Ouvert.



COMMENT CANDIDATER ?

Les artistes qui souhaitent exposer doivent nous transmettre un dossier complet via un unique fichier multipages PDF :



Votre dossier artistique et note d'intention.

C'est-à-dire 3 à 5 images représentatives du travail QUI SERA EXPOSÉ, DE BONNE QUALITÉ (bonne résolution, idéal 300dpi, sinon impossible de juger objectivement) et AVEC LES DÉTAILS TECHNIQUES (notamment TAILLES ET TECHNIQUES) représentatives du travail ; et/ou le descriptif détaillé de la série, du nombre, de l'installation envisagée, afin qu'on ait un maximum d'informations pour juger concrètement du travail.

+ Quelques mots qui peuvent éclairer votre démarche/votre personnalité, parcours.

Le tout par voie numérique uniquement (e-mail / envoi gratuit possible de gros fichiers sur le site Wetransfert).

ATTENTION : un simple lien vers un site internet sera refusé !



Vous recevrez obligatoirement un e-mail de confirmation ET un questionnaire suite au dépôt de votre dossier de candidature. Si vous ne recevez pas cet e-mail de confirmation dans les jours qui suivent votre candidature, veuillez nous contacter. Nous vous tiendrons également informé de la sélection par e-mail.

Votre dossier doit impérativement être envoyé avant le 5 février 2023 avec pour objet "Tiffaine Ragueneau - R-CAS#7" à rcas.festival@gmail.com

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous les détails supplémentaires nécessaires par mail ou au **+33(0)9.81.06.37.60.**

En déposant votre candidature pour le festival R-CAS#7 vous acceptez obligatoirement le règlement.

[8 articles]



RÈGLEMENT _ RENCONTRES CRÉATEURS ACTUELS & SINGULIERS #7 6 | 7 | 8 OCTOBRE 2023 [8 ARTICLES]

Article 1

L'ACCUEIL DES ARTISTES PLASTICIENS ET CRÉATEURS SE FAIT À PARTIR DE 9H30 LE JEUDI 5 OCTOBRE 2023 SUR RENDEZ-VOUS, en raison d'obligations logistiques de parking sur le lieu d'exposition. Les artistes peuvent accéder en voiture au plus près de la salle d'exposition pour décharger leurs oeuvres et s'engagent à déplacer/garer leur véhicule le plus rapidement possible vers le parking extérieur approprié, pour laisser la place aux autres exposants qui doivent s'installer. L'emplacement d'exposition de chaque participant sera adapté à ses besoins dans la mesure du possible et selon les choix esthétiques de l'organisation. **La présentation doit être soignée. La présence de l'exposant est indispensable toute la journée. Seuls les organisateurs attribuent les places et ont un droit final de regard sur l'installation faite par l'artiste, pour éventuellement demander à l'artiste de faire des changements si nécessaire après discussion.**

La salle d'exposition est ouverte au public de 14h à 20h le vendredi, de 10h à 20h le samedi et de 10h à 18h30 le dimanche, **les artistes exposants s'engagent à être présent sur place obligatoirement à ces horaires.** Les stands ne doivent pas être démontés avant la fin du week-end, soit le dimanche 8 octobre à 19h.

Les artistes ayant besoin de s'absenter quelques instants pour participer à un évènement du programme et/ou s'alimenter pourra demander à un des organisateurs de surveiller et présenter temporairement son installation.

Article 2

Seuls sont admis les professionnels justifiant de leur situation. Une dérogation peut être admise si le dossier d'un artiste démarrant son activité est retenu (Agit'hé pourra aider l'exposant à se mettre en règle). La présence sur le lieu de l'exposition doit être assurée par le professionnel. Seuls les produits issus de l'atelier de l'artiste sont admis, toute forme de revente est exclue.

Article 3

En signant le bulletin d'inscription de la manifestation, l'artiste, s'engage et est conscient que pour le bon déroulement du Festival R-CAS, la scénographie du lieu d'exposition doit être préparée en amont de la manifestation, ainsi que l'édition de la communication devant faire apparaître tous les noms des artistes sélectionnés. De cette manière, une annulation obligera la structure organisatrice à réadapter son organisation et rééditer ses éléments de communication. **Aucune annulation ne pourra donc être prise en compte après le 30 juin 2023, date à partir de laquelle l'artiste devra s'acquitter de 50€ de frais d'annulation.**

En cas d'annulation de participation aucun échange de place n'est autorisé sans l'accord des organisateurs.

Les éventuels repas réservés pour des accompagnants seront encaissés au moment de l'installation des artistes, quand les badges seront distribués à chacun, le vendredi 6 octobre 2023.

Les défraiements seront comptabilisés suite à la remise des justificatifs et remboursés aux artistes exposants par virement bancaire après la manifestation, dans la limite convenue. Les éléments justificatifs sont soumis à vérification de la part des organisateurs.

Article 4

La participation au festival R-CAS implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des vols, détériorations d'objets exposés ou de dommages causés à des tiers. **L'artiste exposant a été invité à contracter une assurance personnelle au préalable.**

Article 5

Les organisateurs peuvent être contraints d'annuler ou reporter la manifestation suivant les obligations légales et sanitaires actualisées, ou en cas de force majeure ne permettant pas la réalisation optimale de l'action, sans recours possible.

Article 6

Les documents et photos fournis par l'exposant pourront être utilisés dans les supports de communication de la manifestation.

Les photos prises pendant la manifestation pourront être utilisées dans la promotion de la manifestation et de notre action générale ultérieurement par notre association.

Article 7

Le matériel nécessaire aux installations et performances personnelles est financé par l'artiste plasticien qui reste intégralement propriétaire de son oeuvre.

Les artistes-performeurs peuvent bénéficier d'une aide technique et financière selon les modalités du projet, à définir en amont entre les organisateurs et l'artiste. Les artistes travaillant en direct sur une toile grand ou moyen format apportent leur matériel et restent par la suite propriétaire de l'oeuvre réalisée lors de cette manifestation.

Pour les ateliers pratiques d'initiation ouverts au public le matériel fournis par les artistes pourra être remboursé dans la mesure du raisonnable, sur présentation d'une facture (à voir en amont avec les organisateurs).

Article 8

Les exposants qui profitent du logement s'engagent à respecter le logement fourni et à le rendre en parfait état, sinon ils seront seuls responsables des dégradations constatées au moment du rendu du logement. Les accueillants sont des bénévoles et partenaires de notre association qui proposeront un logement chez l'habitant. Nous laisserons les artistes se mettre en contact avec leur accueillant en amont de la manifestation concernant les modalités pratiques de ce partage.

BOURSE DE CRÉATION ARTISTIQUE JEUNE ARTISTE > ART PERTOT APPEL À CANDIDATURES

- **session 2023 : avant le 21 nov. 2022**
- **session 2024 : avant le 20 nov. 2023**

Le Département des Pyrénées-Orientales, et la Comunitat Autònoma de les Illes Balears, en partenariat avec Inund'Art, Art Jove et Agit'Hé organisent la bourse de projet artistique jeune création Art Pertot. Chaque année dans le cadre de ce projet, **un.e artiste visuel.le (tous médias inclus) de moins de 35 ans**, originaire de chacun des territoires investis dans le projet, est sélectionné.e, pour bénéficier d'une bourse de projet et de diffusion transfrontalière, lui permettant d'être accompagné.e professionnellement et de présenter publiquement son travail avec le soutien des trois institutions organisatrices au sein d'un lieu ou d'un événement culturel important, à Perpignan, à Gérone et à Majorque. L'artiste lauréat.e des Pyrénées-Orientales devra présenter un travail s'adaptant autant au domaine public qu'à une installation intérieure.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Peuvent concourir les jeunes artistes natifs et/ou résidant du Département des Pyrénées-Orientales qui ont entre 18 et 35 ans, au 31 décembre 2023. Pour participer, vous pouvez récupérer l'appel à candidatures sur notre site internet www.agithe.fr, ou le demander par mail à contact@agithe.fr.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Le montant de la bourse attribuée à l'artiste lauréat s'élève à 4 000€.

Sont inclus dans cette somme :

- Les honoraires et dépenses de production des trois interventions artistiques.
- Toutes les dépenses relatives au déplacement, logement et manutention qu'implique la participation aux trois expositions.
- Le suivi-conseil et la coordination du projet par Agit'Hé

QUI FAIT LE CHOIX ?

Chaque institution organisatrice aura un représentant qui participera au choix final des lauréats.

RÉSIDENCE D'ARTISTE(S) APPEL À CANDIDATURES



SITUATION

Suivant sa dynamique fédératrice, regroupant une pluralité d'artistes visuels essaimés dans l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales, l'association a choisi d'installer son espace d'ateliers partagés et de ressources à Perpignan, ville géographiquement centrale dans le département. Le secteur urbain choisi est celui du quartier du Bas-Vernet et de l'avenue Torcatis, aux bâtis marqués par une certaine histoire artisanale et commerciale ; et au nouvel environnement stimulant, actuellement empreint de mixité et riche de possibles, où les propositions sont encore inexistantes dans son domaine de compétence, ou éloignées du grand public.

THÉMATIQUE

Cette résidence pourra permettre à un artiste ou à un collectif d'interroger sa pratique, de la promouvoir et de bénéficier d'un nouvel espace de travail, tout en participant par le biais d'échanges et d'actions de sensibilisation à la recherche artistique et culturelle présente sur ce territoire.

La résidence de création s'inscrit dans le projet « Toutes.tous créatrices.eurs d'Horizon » mené par Agit'Hé. L'artiste aura l'occasion de promouvoir et valoriser sa recherche artistique en dialogue avec notre projet d'accès à la culture pour tous. Cette action est principalement dédiée au public du quartier de notre Hé|SPACE (lieu de la résidence) et à son environnement/patrimoine, quartier dont notre association veut être un acteur citoyen et engagé. Cette résidence sera l'occasion d'un véritable échange culturel et humain.

DATES ET DURÉES

Un planning sera défini avec l'artiste ou le collectif pour déterminer les périodes et modalités exactes de la résidence qui comportera deux temps :

- durant les mois de juin/juillet 2024, sur une durée de 3 à 4 semaines (en une ou plusieurs fois...), est prévu un temps de création et de recherche + un moment de portes-ouvertes,
- pendant la période hivernale, en amont et en suivant, 1 à 2 semaines seront à prévoir pour une première immersion, puis le suivi, finitions et rendu éventuel + action de médiation, de rencontre avec le public.

ACTION DE MÉDIATION ET ACTION PÉDAGOGIQUE

Une action de sensibilisation auprès du public scolaire se tiendra lors de la seconde partie de la résidence. Selon le cas, cette action pourra donner lieu à un contrat et une rémunération spécifiques. L'organisation se fera entre la structure concernée, l'artiste et Agit'Hé.

L'artiste devra aussi participer à un moment « portes-ouvertes » de l'atelier.

LIEU ET MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Le logement se situe à Perpignan, et la Station de l'Hé|SPACE est un atelier partagé disposant d'un matériel professionnel pratique pour la création graphique, picturale, la gravure et la sérigraphie, d'un espace multimédia avec ordinateur et imprimante, d'un fab-lab avec entre autres imprimante 3D et découpeuse laser, ainsi qu'un espace outillé pour la petite menuiserie-assemblage.

Centre-ville, médiathèques et lieux culturels à proximité, simplement accessibles à pied.

Places de parking à proximité et gare également à faible distance.

L'artiste en résidence pourra également bénéficier du conseil de notre équipe pilote et des contacts avec les partenaires du réseau Agit'Hé sur le territoire en dehors de Perpignan si nécessaire.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'artiste sera rémunéré à hauteur de 1500€ bruts en honoraires/droits d'auteur. Il bénéficiera d'une possibilité de défraiement pour ses déplacements sur justificatifs, dans la limite de 300€, il en sera de même pour les repas, qui pourront être remboursés sur justificatifs et jusqu'à 200€. Pour les frais de production et toujours sur justificatifs, un remboursement de 500€ maximum pourra être alloué. Une micro-édition spécifique à la résidence peut également être publiée par Agit'Hé.

COMMENT CANDIDATER ?

La résidence 2024 est réservée à un.e artiste (ou à un collectif) professionnel.le, domicilié.e dans la Région Occitanie, sans limite d'âge ou de médium(s) artistique(s). Pour candidater, il faut s'être au préalable inscrit au festival R-CAS #7 ET avoir coché la case « OUI » pour la résidence d'artiste.